



GDSA 56
BP8
56580 ROHAN
Site internet : GDSA56.fr

DONNÉES personnelles



N° téléphone : _____ NOM et Prénom : _____
 N° portable : _____ Adresse : _____
 E-mail : _____ Code postal & VILLE : _____
 Votre N° Apiculteur (8 caractères) : _____ Votre profession : _____

Si vous n'avez pas d'adresse internet, vous pouvez peut-être, **avec son accord**, mettre celle d'un parent ou d'un ami proche qui vous transmettra les informations données par le GDSA.

Remplissez chacune des rubriques ci-dessous numérotées de 1) à 3) puis reportez les sommes que vous devez dans le tableau récapitulatif mis à la fin de ce bulletin.

1) CALCULEZ votre cotisation totale (= CT) =

Cotisation de base (CB) + cotisation pour vos ruches (= CR)

Pour ce calcul, lisez attentivement la première case de ce tableau puis complétez la ligne qui vous concerne.

Repérez ci-dessous la ligne de votre cotisation de base (= CB) et rayez les autres. : CB	Ecrivez sur la ligne conservée, le nombre de ruches que vous possédez (= N)	Calculez la cotisation pour votre Nombre de ruches (= CR) = CR	Calculez votre cotisation totale = (CB + CR) = CT
Vous avez 0 ruche : 17 €			= 17 €
Vous avez de 0 à 50 ruches. : 17 €		$N \times 0,50 \text{ €} = \dots \times 0,50 = \dots \text{ €}$	$17 \text{ €} + \dots = \dots, \dots \text{ €}$
Vous avez de 51 à 100 ruches : 27 €		$N \times 0,30 \text{ €} = \dots \times 0,30 = \dots \text{ €}$	$27 \text{ €} + \dots = \dots, \dots \text{ €}$
Vous avez de 101 à 300 ruches : 37 €		$N \times 0,20 \text{ €} = \dots \times 0,20 = \dots \text{ €}$	$37 \text{ €} + \dots = \dots, \dots \text{ €}$
Vous avez + de 300 ruches. : 67 €		$N \times 0,10 \text{ €} = \dots \times 0,10 = \dots \text{ €}$	$67 \text{ €} + \dots = \dots, \dots \text{ €}$

2) ASSURANCE Facultative Groupama multirisques :

(Responsabilité Civile, protection juridique, incendie, tempête, vol, vandalisme).

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches.

Nombre de ruches (N) _____ x 2,00 € = _____, _____ €

3) ABONNEMENT à des revues

Attention ! Date limite de demande d'abonnement : **Fin Janvier 2022**

Pas d'abonnement après cette date.

- Abonnement à la revue bimestrielle LA SANTÉ DE L'ABEILLE : 18,00 € —————> _____, _____ €

- Abonnement à la revue mensuelle L'ABEILLE DE FRANCE : 29,00 € —————> _____, _____ €

Si vous **n'avez pas souscrit** l'assurance multirisques Groupama, L'Abeille de France offre à ses abonnés une assurance Responsabilité Civile, défense et recours pour les **10 premières** ruches. Vous pouvez assurer les autres (N - 10) ruches de votre cheptel moyennant une cotisation de 0,18 € /par ruche.

Je souhaite bénéficier de l'assurance de l'Abeille de France ; rayez la mention inutile : OUI - NON

Nombre de ruches **complémentaires** (N - 10) à assurer —————> _____ x 0,18 € = _____, _____ €

Remarque : Si vous avez choisi l'assurance multirisques Groupama, inutile de souscrire (les risques sont déjà couverts).

Si l'apiculteur souhaite souscrire une assurance pour ses ruches, il doit assurer la totalité de ses ruches.



GDSA 56
BP8
56580 ROHAN
Site internet : GDSA56.fr

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Reportez dans le tableau ci-dessous le(s) montant(s) dû(s) dans chacune des rubriques

Cotisation totale (= CT)	, _____ €
Assurance GROUPAMA facultative	, _____ €
Abonnement à LA SANTÉ DE L'ABEILLE	_____, ____ €
Abonnement à L'ABEILLE DE FRANCE	_____, ____ €
Assurance (N - 10) ruches	_____, ____ €
TOTAL A RÉGLER	, _____ €

REGLEMENT EXCLUSIVEMENT par CHEQUE à l'ordre du GDSA 56 sans oublier de le signer et à adresser à GDSA 56 BP8 56580 ROHAN

Fait à: _____ : le: __ / __ /202__ . Signature: Précédée de la mention « lu et approuvé »

*Tous les ans de nombreux apiculteurs oublient de signer leur chèque et font des erreurs dans le calcul du total à régler, obligeant le GDSA à leur retourner le chèque, ce qui entraîne une perte de temps et d'argent. Aussi vérifiez plusieurs fois le report des sommes dûes et le total à régler avant de libeller votre chèque à l'ordre du **GDSA 56** sans oublier de le **signer**. Vous pouvez alors le joindre à ce bulletin et expédier le tout à : **GDSA 56 , BP 8 , 56 580 ROHAN***

Quand adhérez au GDSA, vous acceptez le PSE (=Plan Sanitaire d'Elevage) qu'il a établi avec la DDPP et qui prévoit une visite des apiculteurs par un TSA (Technicien Sanitaire Apicole) tous les CINQ ans. Souhaitez-vous avoir cette année la visite (gratuite) d'un TSA pour vous conseiller dans votre pratique apicole ?

OUI ou NON ? Rayez le mot inutile.

- vous autorisez le GDSA 56 à enregistrer vos données personnelles conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) n°2016/679 (*),

- vous acceptez d'être contacté par tous les moyens actuels dans le cadre des activités du GDSA 56,

(*) Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection de celles-ci, le GDSA56 s'engage : à les sécuriser, à ne pas les divulguer, à ne pas les transmettre ou les partager avec d'autres entités, organismes quels qu'ils soient. vous disposez d'un droit de rectification ou de suppression de vos données en nous adressant un courrier à GDSA56, BP8, 56580 ROHAN ou un mail à rucherecolegdsa56@laposte.net

(**) Tout dossier incomplet et en particulier non signé sera annulé. Il ne pourra être traité que s'il est retourné avec le chèque de règlement.

Merci de respecter le travail des bénévoles.